

## Composteur individuel

Le SIRTOM et votre municipalité vous proposent d'acquérir un composteur en plastique (300 litres) et un bio-seau d'une capacité de 7 litres permettant de déposer et de transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage et du tri à la source des bio déchets applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SIRTOM, en partenariat avec la Région Ile de France participent ensemble financièrement afin de proposer des composteurs au prix le plus bas possible.

Le composteur est livré en kit avec une notice de montage et un guide pratique du compostage.

Votre commande doit-être déposée auprès de votre mairie accompagnée de votre règlement libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

**Le Maire,**  
**Franck LEFÈVRE**

**Le Président,**  
**Pascal SIMONNOT**



---

### BON DE COMMANDE

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_

N° Chèque : \_\_\_\_\_ Montant payé : \_\_\_\_\_

Date et Signature :



COMPOSTYS 300L (plastique) à 28 €



BIO SEAU à 3 €

Adresser ou déposer ce formulaire dans votre mairie avant le 29 novembre 2024. Après cette date, il ne sera plus possible de commander.